

SUPPLEMENT AU MEMORANDUM DE POLITIQUES ECONOMIQUES ET FINANCIERES 2017-2019

Le 25 mai 2018

I. CONTEXTE

1. La Côte d'Ivoire figure parmi les pays africains pré-émergents, selon le Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale. Ce positionnement découle de la solidité du cadre macroéconomique et de la transformation structurelle de l'économie induite par la mise en œuvre des projets structurants contenus dans les plans nationaux de développement¹, depuis 2012, qui ont permis la construction d'infrastructures économiques et le renforcement du capital humain. La performance de l'économie ivoirienne a été remarquable avec, en moyenne annuelle, un taux de croissance de 9% et une hausse du PIB par habitant supérieure à 7% sur la période 2012-2017. Ce dynamisme de l'activité s'est accompagné d'une inflation modérée, en dessous de la norme communautaire de l'UEMOA de 3%. Par ailleurs, le déficit courant a été contenu en dessous de 2,1% du PIB et financé par les Investissements Directs Etrangers (IDE). Cette solidité du cadre macroéconomique a été aussi soutenue par des réformes structurelles de grande ampleur dans les secteurs clés de l'économie et par l'accompagnement du secteur privé qui a profité d'un environnement des affaires propice. Le système financier est demeuré stable, avec un ratio de solvabilité du secteur bancaire globalement supérieur à la norme communautaire de 8%.

2. La Côte d'Ivoire continue de renforcer son positionnement sur l'échiquier international et consolide ses acquis en matière de bonne gouvernance. En 2017, elle a été admise comme membre non-permanent du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a par ailleurs organisé avec succès les huitièmes jeux de la francophonie et abrité le sommet Union Africaine-Union Européenne tenu pour la première fois en Afrique Subsaharienne. Sur le plan de la gouvernance, la Côte d'Ivoire se classe à la tête des pays africains ayant enregistré la plus forte progression au cours de ces cinq dernières années, selon l'Indice MO Ibrahim de la Bonne Gouvernance (IAG) publié en 2017. En outre, la dernière évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA) effectuée par la Banque Mondiale en 2016 attribue à la Côte d'Ivoire une note de 3,35 après 3,28 obtenue en 2015, traduisant ainsi les progrès réalisés dans les domaines institutionnels et de gestion macroéconomique. S'agissant du climat des affaires, les efforts consentis par le Gouvernement ont permis à la Côte d'Ivoire de demeurer l'économie la plus attractive de l'espace UEMOA et d'occuper la troisième place au niveau de la CEDEAO selon le rapport Doing Business de 2017. Dans le rapport 2018 de QUANTUM GLOBAL, la Côte d'Ivoire a été classée deuxième pays le plus attractif en Afrique Subsaharienne. Ces progrès ont notamment permis à la Côte d'Ivoire de réduire le niveau de risqué pays et d'avoir un accès régulier aux marchés financiers internationaux.

3. Les perspectives économiques demeurent bonnes. L'assainissement continu des finances publiques et la mise en œuvre d'importantes réformes structurelles devraient permettre de continuer d'assurer la stabilité du cadre macroéconomique et de maintenir la confiance des opérateurs économiques. Dans cette perspective, le secteur privé devrait poursuivre son rôle de moteur de croissance économique avec une hausse continue des investissements privés de 14,4% du PIB en 2017 pour atteindre 16,8% en 2020. La Côte d'Ivoire devrait également tirer profit des bonnes perspectives économiques mondiales, de la politique d'industrialisation et de la mise en œuvre des projets issus des accords conclus avec les partenaires techniques et financiers notamment le Compact du Millenium Challenge

¹ Le Plan National de Développement 2012-2015 (PND 2012-2015) et le Plan National de Développement (2016-2020) votés à l'Assemblée Nationale respectivement en mars 2012 et décembre 2015.

Corporation (MCC) et l'initiative « Compact With Africa ». Afin de soutenir la politique industrielle, le développement des infrastructures industrielles notamment les zones industrielles va se poursuivre et s'intensifier. En effet, des études sur la stratégie de développement des zones industrielles ainsi que la réalisation de la zone industrielle de PK 24 sont en cours. La réalisation de ces zones à Abidjan et à l'intérieur du pays permettra d'accroître l'offre et ainsi satisfaire la demande croissante en terrain industriels. Par ailleurs, en soutien au développement des activités économiques, le système d'éducation-formation sera renforcé afin de mieux répondre aux besoins de l'économie. Ainsi le programme de développement d'universités thématiques se poursuit après l'ouverture de l'Université de Man. L'enseignement technique sera également renforcé et modernisé par la création de plusieurs établissements d'enseignement technique.

4. La bonne exécution du Programme Economique et Financier devrait contribuer à consolider la soutenabilité budgétaire et assurer une croissance soutenue et inclusive. Conformément aux objectifs du programme économique et financier 2016-2019, la politique budgétaire sera axée sur le renforcement de recouvrement des recettes fiscales et la rationalisation des dépenses pour atteindre une cible de déficit budgétaire de 3% en 2019. Les principaux risques budgétaires seront circonscrits à travers notamment le renforcement de l'équilibre du secteur énergie, une surveillance plus accrue de la dette des entreprises publiques et le renforcement de la gestion des PPP. Concernant le secteur financier, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son Plan de Développement du Secteur Financier (PDESFI) afin de consolider la solidité du système bancaire et accroître le financement de l'économie. S'agissant de l'amélioration du climat des affaires, le Gouvernement s'est engagé dans la mise en œuvre des réformes de seconde génération en vue de renforcer l'attractivité de la Côte d'Ivoire.

5. Ce supplément au mémorandum de novembre 2016 décrit d'une part les progrès réalisés dans le cadre du Programme Économique et Financier à fin 2017, et présente d'autre part les principales orientations pour l'année 2018 ainsi que les perspectives à moyen terme.

II. EVOLUTION RECENTE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

A. Cadre Macroéconomique et financier

6. Le dynamisme de l'activité économique s'est poursuivi en 2017 avec une croissance de 7,8% grâce aux mesures prises par le Gouvernement pour contenir les effets de l'évolution défavorable des cours du cacao et du pétrole, et des revendications sociales. En effet, les ajustements budgétaires opérés par le Gouvernement et la gestion efficace des revendications sociales ont contribué à maintenir un environnement économique et social stable. L'économie ivoirienne a également bénéficié d'une hausse significative de la production des cultures d'exportation, notamment du cacao.

- Du côté de l'offre, la croissance a été tirée par l'ensemble des secteurs. Le secteur primaire a affiché une croissance remarquable de 10,9%, après une baisse de 1,1% en 2016, imputable au regain de l'agriculture d'exportation (+17,3%) et de l'agriculture vivrière (+7,2%) qui ont bénéficié d'une bonne pluviosité et de l'exécution du Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). Le secteur secondaire enregistre une croissance de 4,2% tirée principalement par la bonne tenue des industries agro-alimentaires (+12,8%), des autres industries manufacturières (+5,7%) et des BTP (+7,4%), malgré le ralentissement de l'Energie (+1,1%) consécutif à la baisse de la demande extérieure et de la contreperformance de l'extraction minière (-7,3%) due au repli de la production de pétrole brut. Le secteur tertiaire est en hausse de 9,9% liée au dynamisme des transports (+8,5%), des télécommunications (+15,6%), du Commerce (+9,4%) et des autres services (+8,6%).
- Du côté de la demande, la croissance est principalement portée par les exportations (+17,6%) et l'investissement privé (+10,4%). Quant à la consommation finale, elle s'est établie à (+6,2%).

7. L'activité économique s'inscrit dans un cadre macroéconomique stable. Le taux d'inflation s'est établi à 0,7%, bien en-dessous de la norme communautaire de 3% de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Cette évolution résulterait d'une politique monétaire prudente de la BCEAO, de l'amélioration de la production et des circuits d'approvisionnement et de distribution.

8. L'exécution budgétaire en 2017 s'est soldée par un déficit de 4,2% du PIB contre un objectif du programme de 4,5% du PIB grâce à une bonne mobilisation des recettes et à la maîtrise des dépenses. En effet, les recettes fiscales sont ressorties à 15,5% du PIB conforme avec l'objectif programme, attribuable aux performances enregistrées au niveau de la fiscalité de porte, de la TVA et des impôts sur les bénéficiaires. Les dépenses totales sont évaluées à 23,4% du PIB contre une projection de 24,0% du PIB en lien avec la maîtrise des dépenses courantes et des paiements moindres que prévus au titre des intérêts sur la dette. Le déficit budgétaire a été principalement financé par des ressources mobilisées à hauteur de 851,3 milliards sur les marchés monétaire et financier de l'UEMOA et de 1 143,5 milliards par l'émission d'Euro-bonds.

9. Le risque de surendettement de la Côte d'Ivoire est resté modéré en 2017. Le stock de la dette de l'administration centrale s'affiche à 42,7% du PIB en 2017 contre 41,8% en 2016. Quant à la dette extérieure, elle s'est établie à 24,5% du PIB contre 23,1% en 2016. Concernant les entreprises publiques, le suivi de la dette a été renforcé par la constitution d'une base de données régulièrement actualisée. A fin 2017, le stock de la dette des entreprises publiques ressort à 4,2% du PIB dont 0,17% du PIB garanti par l'Etat.

10. Les échanges extérieurs présentent un solde du compte courant déficitaire de 2,1% du PIB en 2017 contre 1,1 en 2016. Cette dégradation est liée à la forte croissance des importations couplée à la détérioration des termes de l'échange en raison notamment de la chute des cours du cacao. Les exportations ont toutefois enregistré une bonne performance 8,4% consécutive à la bonne tenue de l'agriculture d'exportation. Le déficit a été largement financé par les Investissements Directs Etrangers (IDE) évalués à 1,8% du PIB et les investissements de portefeuilles à 5,5% du PIB, permettant une consolidation du niveau des réserves communautaires.

11. La masse monétaire s'est accrue de 19,7% traduisant une consolidation des avoirs extérieurs nets de 44,9% et une progression des crédits intérieurs nets de 13,3%. La politique monétaire de la Banque Centrale s'est traduite notamment par le maintien du taux d'intérêt du guichet de prêt marginal qui avait été revu à la hausse en décembre 2016 et par la baisse de 200 points du coefficient de réserves obligatoires en mars 2017. Cette politique a contribué à consolider le marché interbancaire avec une hausse de 14,2% des crédits interbancaires à fin décembre 2017. Par ailleurs, le recours aux marchés financiers internationaux pour le financement du déficit budgétaire a favorisé le ralentissement du crédit à l'Etat, qui s'est établi à 16,0% en 2017 contre 30,7% en 2016, et offert plus de disponibilités pour les crédits à l'économie.

12. La solidité financière du secteur bancaire s'est consolidée en 2017 avec une nette amélioration du ratio de solvabilité qui est ressorti à 9,8% après 8,0% en 2016. Ce ratio, supérieur à la norme communautaire de 8%, résulte notamment de l'accroissement des fonds propres des banques consécutif à l'application de la réglementation relative au capital minimum de 10 milliards de FCFA et à la mise en œuvre anticipée des accords de Bâle 2 et 3 prévus en 2018. Dans ce cadre, deux (2) des sept (7) banques en infraction, vis-à-vis de la réglementation sur le capital minimum, s'en sont conformées en 2017. Les cinq (05) banques restantes ont jusqu'au 30 juin 2018 pour s'en conformer, au risque de se voir retirer l'agrément. Par ailleurs, le total des actifs liquides sur le total des dépôts s'est affiché à 87,4% après 81,7% en 2016. Globalement, le nombre d'infractions à la réglementation prudentielle s'est nettement réduit passant de 44 en 2016 à 37 en 2017.

B. Politique sociale et emploi

13. Le Gouvernement poursuit le déploiement de la Couverture Maladie Universelle (CMU). Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase expérimentale, débutée le 25 avril 2017, neuf (9) centres de santé universitaires ont été mis à niveau et sont opérationnels. Cette phase pilote a ciblé prioritairement les étudiants. A ce jour, 54 945 cartes

d'assurance ont été distribuées pour une cible de 150 000 étudiants, permettant aux détenteurs d'accéder aux prestations. Pour 2018, le processus de distribution de cartes sera généralisé conjointement à la mise à niveau de huit (8) établissements hospitaliers. Concernant la collecte des cotisations, le mécanisme a été défini pour le secteur formel. Pour les autres secteurs, une étude visant à déterminer les modalités de recouvrement sera réalisée en collaboration avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement. S'agissant des populations indigentes, l'opération de ciblage et d'identification de 85 000 ménages vivant dans plus de 1 300 localités a débuté en 2017. Il est prévu en 2018, la prise en charge de 30 000 indigents dans le cadre de la phase expérimentale de la CMU avec un financement conjoint de l'Etat et de la Banque Mondiale.

14. La Côte d'Ivoire continue la mise en œuvre de sa politique volontariste en matière d'éducation pour tous conformément à la loi n°2015-635 du 17 septembre 2015, rendant obligatoire la scolarisation pour tous les enfants âgés de 6 à 16 ans. A cet effet, depuis 2012, l'offre d'éducation a été continuellement renforcée avec en moyenne chaque année la construction de 3 907 nouvelles classes dans le primaire et le préscolaire, 40 collèges modernes dont 10 de proximité, ainsi qu'un lycée de jeunes filles. Cette augmentation de l'offre d'éducation combinée à la réduction des coûts de scolarisation et aux campagnes de sensibilisation, principalement en faveur de la scolarisation de la jeune fille ont contribué à l'amélioration du Taux Net de Scolarisation à l'école primaire, passant de 72,9% au cours de l'année scolaire 2012-2013 à 91% en 2016-2017. Pour 2018, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du Plan Sectoriel de l'Education 2016-2025 en partenariat avec les bailleurs de fonds, notamment la Banque Mondiale, afin d'améliorer la qualité du système éducatif et garantir une adéquation entre l'offre et la demande d'éducation en Côte d'Ivoire.

15. Le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de sa Politique Nationale de l'Emploi à travers notamment les programmes et projets d'auto emploi et les opérations spéciales visant la promotion de l'emploi des jeunes. Dans ce cadre, plus de 23 000 jeunes ont bénéficié en 2017 des dispositifs de l'Agence Emploi Jeune (AEJ) à travers les projets « Une formation, mon passeport pour l'emploi » et « Agir pour les jeunes ». Relativement à la promotion de l'auto-emploi, plus de 13 000 projets individuels et collectifs ont été financés grâce aux ressources de l'Etat et à l'appui de l'Agence Française de Développement. Concernant l'accompagnement des jeunes vers l'emploi salarié, des mises en stage pré-emploi ont été réalisées au profit de 1 133 jeunes tandis que 409 jeunes ont bénéficié de placement en emploi direct. Le Gouvernement poursuivra ses efforts afin de garantir aux populations en âge de travailler un emploi de qualité, plus rémunérateur et doté à terme d'une sécurité sociale.

16. Le Gouvernement accompagne la mise en œuvre des projets de construction des logements à caractère social. En 2017, 4 270 logements sociaux ont été livrés. En outre, le Gouvernement a adopté un décret plafonnant le prix unitaire de vente des logements à caractère économique et social. De même, le taux d'intérêt des crédits acquéreurs des logements sociaux et économiques en Côte d'Ivoire a été plafonné à 5,5% grâce à la mise en place d'un fonds de refinancement pour les crédits acquéreurs par le Compte de mobilisation pour l'habitat (CDMH) à hauteur de 2%. Par ailleurs, le Gouvernement poursuit la réalisation des schémas directeurs d'assainissement et de drainage de certaines villes de l'intérieur. Ces mesures devraient à moyen terme permettre d'accélérer le processus de construction des logements sociaux et économiques afin de fournir aux populations ivoiriennes un cadre de vie décent.

C. Mise en œuvre du Programme en 2017

17. Tous les critères de performance du programme à fin décembre 2017 ont été respectés. Le solde budgétaire global est ressorti à -998,3 milliards de FCFA contre un objectif de -1 052,0 milliards de FCFA. Le financement intérieur net se situe à 171,1 milliards FCFA contre un plafond ajusté de 201,1 milliards FCFA inscrit dans le programme, dégageant une marge de 30,3 milliards FCFA. Concernant la valeur actualisée des nouvelles dettes extérieures, elle s'est établie à 3 038,6 millions USD contre un plafond ajusté de 3 243,5 millions USD. Le plafond zéro pour l'accumulation de nouveaux arriérés a été également respecté.

18. Tous les repères indicatifs ont été respectés à l'exception du plancher sur le solde primaire de base. En effet, les recettes fiscales ont été mobilisées à hauteur de 3 458,1 milliards de FCFA, soit un dépassement d'objectif de 22,6 milliards de FCFA. Au niveau des dépenses, les procédures exceptionnelles ont été encadrées. Ainsi, les dépenses par procédure d'avances sont ressorties à 161,3 milliards de FCFA pour un niveau plafond de 188,8 milliards. L'exécution des dépenses a été caractérisée par la priorisation de celles contribuant à la lutte contre la pauvreté conformément à la politique du Gouvernement. Les dépenses « pro-pauvres » ont atteint 2 109,6 milliards de FCFA contre un objectif plancher de 2 070,1 milliards de FCFA. Elles sont en hausse de 4,7% par rapport aux réalisations à fin 2016. Quant à la réduction nette du stock des « exigibles », elle est ressortie à -76,2 milliards de FCFA, contre un plancher de -75 milliards. Cependant, le solde primaire de base s'est établi à -281,4 milliards en deçà de l'objectif plancher de -274,4 milliards, soit un dépassement de 7 milliards de FCFA lié à l'accélération de certains investissements publics financés sur ressources propres.

19. Tous les repères structurels du programme à fin décembre 2017 ont été respectés à l'exception de celui relatif à la finalisation du plan de restructuration de la dette de la SIR :

- au niveau des mesures de politique et administration fiscales, le Gouvernement n'a pas renouvelé les mesures d'exonérations temporaires qui prennent fin en décembre 2017 à l'exception de celles liées aux dons et aux secteurs sociaux (éducation et santé) ;
- il a été adopté, dans la Loi des finances 2018, la révision à la hausse des droits d'accises sur les boissons de 2 pourcent ;
- l'application continue du mécanisme automatique de fixation des prix des carburants à la pompe a permis de préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum inscrit dans la loi de finances rectificative ;
- le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent a été produit à fin 2017 ;
- la base de données des PPP (les principaux projets) a été développée ;
- le Gouvernement a adopté le 24 décembre 2017 en Conseil des Ministres un protocole pour le traitement des dettes et créances croisées entre l'Etat et PETROCI ;
- le processus de restructuration de la dette SIR a été perturbé suite à une divergence d'ordre juridique entre l'Etat et l'opérateur sélectionné pour la levée des fonds.

20. D'importantes autres réformes ont également été mises en œuvre. Elles ont porté sur l'amélioration du recouvrement des impôts et taxes, la modernisation de la gestion des finances publiques, le renforcement de la gestion des risques budgétaires et l'amélioration du climat des affaires.

En matière de politique et d'administration fiscale :

- la déclaration et le paiement des impôts en ligne ont été généralisés au niveau de toutes les entreprises ayant un chiffre d'affaires d'au moins 200 millions de FCFA depuis le 23 janvier 2017 ;
- le projet relatif au paiement des impôts par téléphone mobile pour les contribuables de l'impôt foncier et ceux relevant de l'impôt synthétique a été finalisé, et les paiements sont effectifs pour l'ensemble des opérateurs économiques depuis février 2018 ;
- le dispositif de lutte contre la sous-capitalisation par le renforcement des conditions de déductibilité des intérêts versés par les entreprises ivoiriennes aux personnes qui leur sont liées, lorsque celles-ci sont établies hors de Côte d'Ivoire a été aménagé ;
- le dispositif de lutte contre l'érosion de la base imposable et le transfert de bénéfice a été renforcé à travers notamment (i) l'élargissement de la notion de territoire à fiscalité privilégiée ou non coopératif (paradis fiscal) ; (ii) l'institution de la déclaration pays par pays ; (iii) le renforcement du dispositif de lutte contre la

sous-capitalisation et (iv) la prorogation de la durée des contrôles fiscaux lorsque ceux-ci portent sur les transactions internationales intragroupe (prix de transfert) ;

- la certification des états financiers par les experts comptables a été rendue obligatoire pour les opérateurs économiques non soumis à la mission de commissariat aux comptes ;
- la direction de l'analyse risque est devenue opérationnelle et a permis d'adopter un programme de contrôle intégrant pour la première fois les résultats d'analyse qualitative en matière de risque ;
- les deux nouveaux centres des moyennes entreprises (CME), qui portent à quatre les CME, sont devenus pleinement opérationnels en vue d'améliorer le suivi des contribuables ayant un chiffre d'affaires entre 200 millions de FCFA et 3 milliards de FCFA ;
- la déconcentration du contrôle est devenue effective avec une plus grande responsabilisation de la direction des grandes entreprises, de la direction des moyennes entreprises, des directions régionales et de la direction des vérifications fiscales en matière de gestion de portefeuille et de contrôle ;
- un partenariat a été signé avec la poste de Côte d'Ivoire chargée désormais d'éditer et de distribuer les avis d'imposition relatifs à l'impôt foncier ;
- un protocole de collaboration a été signé avec la Compagnie Ivoirienne d'Electricité afin d'exploiter les données découlant de la facturation d'électricité dans le cadre de l'élargissement de l'assiette de l'impôt foncier et de la mise en œuvre du décret n°2018-151 du 14 février 2018 adopté par le Conseil des Ministres ;
- les retards antérieurement accusés dans la saisie des états financiers ont été comblés avec la mise en œuvre d'une opération spéciale de saisie afin de permettre de renforcer les bases de données sur les entreprises aux fins d'analyse par la direction de l'analyse du risque et des recoupements.

Concernant les finances publiques :

- le module informatique de gestion des avances de trésorerie a été finalisé en vue de sa mise en exploitation en 2018 après la phase pilote qui doit prendre fin à juin 2018 ;
- le module relatif à l'interfaçage entre le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et le Système de comptabilité publique (ASTER) qui permettra d'assurer un meilleur suivi des opérations budgétaires et une amélioration de la gestion de la trésorerie a été finalisé et est en phase test ;
- le module d'élaboration du budget dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau système d'information budgétaire au titre des budgets-programmes a été finalisé et est en test en environnement d'exploitation pour permettre son utilisation dans une phase pilote à la faveur de la préparation du budget 2019 ;
- les cellules de passation des marchés publics ont été installées dans tous les Ministères ;
- l'accessibilité au Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) a été améliorée avec la mise en service d'une version web ;
- les plans de passation de marchés sont consolidés à travers la plateforme dédiée pour améliorer le processus de suivi de la commande publique et le reporting avec un accent sur l'accès des PME à la commande publique ;
- le plan de réformes de la gestion des finances publiques 2014-2016 a fait l'objet d'une évaluation avec un taux d'exécution des réformes de 64,5% ;
- le principal outil de programmation des investissements publics : le Système Intégré d'Analyse de Programmation et de Suivi Evaluation des projets et programmes d'investissements publics (SINAPSE) a fait l'objet de déconcentration auprès des ministères et institutions avec pour but la dématérialisation d'une

partie du processus, une meilleure collecte des données sur les projets ainsi que le renforcement de la coordination interne du processus PIP au sein des ministères techniques ;

- conformément aux recommandations du PIMA, la version actualisée du PIP 2018-2020 intègre les données sur des projets PPP en cours dans le domaine des infrastructures. Ces projets portent notamment sur (i) la création du Centre de Valorisation et d'Enfouissement Technique des déchets ; (ii) la réhabilitation des tours A et B de la cité administrative (iii) la construction de la Tour F de la cité administrative ; (iii) l'aménagement et l'exploitation du terminal à conteneurs du Port de San Pedro et (iv) la réhabilitation et l'équipement de 8 Centres Hospitaliers Régionaux et d'Hôpitaux Généraux. Pour ces projets, la programmation financière porte sur les engagements de l'Etat, les parts privées ne sont mentionnées que pour mémoire.

En ce qui concerne la gestion des risques budgétaires :

- la base de données des informations sur les projets PPP est disponible et régulièrement mise à jour ;
- un accord cadre de cession des activités du réseau des stations-service de PETROCI à PUMA ENERGY a été signé le 10 janvier 2018 ;
- le plan de recapitalisation et de restructuration de la CNCE est en cours de mise en œuvre ;
- la base de données de la dette des entreprises publiques a été consolidée ;
- un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette des dites entreprises est produit chaque trimestre.

En ce qui concerne le secteur de l'électricité :

- conformément à son engagement, le Gouvernement a procédé au paiement de la totalité des arriérés dus par l'administration centrale pour un montant de 11,2 milliards en 2017, dont 5 milliards par anticipation en rapport avec le calendrier de règlement arrêté ;
- concernant les arriérés des démembrements de l'Etat, le Gouvernement a procédé à son règlement à travers une titrisation ;
- toutes les factures courantes validées au cours de l'année 2017 ont été payées, matérialisant ainsi le respect d'un paiement régulier des factures d'électricité en vue de ne pas constituer de nouveaux arriérés de paiement ;
- par ailleurs, le Gouvernement a œuvré à la signature d'un protocole avec certaines sociétés d'Etat et la Compagnie ivoirienne d'électricité pour le traitement des arriérés dus au secteur de l'électricité.

En ce qui concerne le climat des affaires :

- le Bureau d'Information et de Crédit (BIC) est opérationnel grâce à l'atteinte du seuil minimum fixé par le Doing Business des emprunteurs équivalent à 5% de la population adulte de la Côte d'Ivoire ;
- les frais de mutation immobilière dans le cadre des transferts de propriété ont été réduits de 0,50% en référence au décret portant modification de l'article 134 du décret 2013-279 du 24 Avril 2013 adopté au Conseil des Ministres le 22 novembre 2017.

Encadré 1 : Bilan de la mise en œuvre des télé-procédures

Dans le cadre de la digitalisation des processus de déclaration et de paiement des impôts, le Gouvernement a mis en exploitation, le 23 janvier 2017, une solution informatique permettant aux opérateurs économiques d'accomplir leurs obligations fiscales en ligne. Cette réforme intervient après le formulaire unique de déclaration fiscale qui avait déjà permis de réduire le nombre de procédures pour payer ses impôts de 63 à 24. Elle a été développée autour du concept de satisfaction des clients pour offrir aux opérateurs économiques la possibilité d'effectuer toutes les opérations avec l'administration fiscale en ligne, notamment la déclaration, le paiement, l'archivage et les requêtes documentaires. La mise en exploitation de e-impôts fait de la Côte d'Ivoire, le premier pays des zones UEMOA et CEMAC à procéder à la digitalisation du paiement des impôts.

- A fin février 2018, les principaux résultats acquis en termes d'utilisation de la plateforme se résument comme suit : le taux d'adhésion s'est établi à 59,3% de la cible composée des entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 200 millions de FCFA ; 32,7% des impôts payés entre janvier 2017 et janvier 2018 ont été réglés à travers la plateforme ; Les opérateurs économiques ont utilisé les virements en ligne à hauteur de 50,6% et les prélèvements à hauteur de 49,4%.

Le Gouvernement a procédé au renforcement de la plateforme et a lancé au premier trimestre 2018 la généralisation de l'utilisation du portail pour toutes les entreprises. Ainsi, toutes les entreprises exerçant en Côte d'Ivoire peuvent déclarer et payer leurs impôts en ligne. Les entreprises appartenant à la Direction des moyennes entreprises et à la Direction des grandes entreprises sont tenues d'utiliser obligatoirement la plateforme pour leurs déclarations et paiements d'impôts depuis début avril 2018.

Par ailleurs, le Gouvernement a développé une plateforme mobile en liaison avec les opérateurs exerçant en Côte d'Ivoire en vue d'offrir aux contribuables, notamment ceux relevant de l'impôt synthétique et de l'impôt foncier, la possibilité de payer leurs impôts par téléphone portable (DGI Mobile). Au total, la digitalisation de la gestion de l'impôt devrait permettre de faciliter les opérations fiscales au niveau des contribuables et d'assurer une meilleure traçabilité des transactions et une capacité d'analyse plus élevée pour une plus grande performance en matière de recouvrement de l'impôt et de contrôle fiscal.

Enfin, cette réforme devrait contribuer à améliorer le climat des affaires et subséquemment le classement Doing Business de la Côte d'Ivoire.

III. PROGRAMME ECONOMIQUE ET FINANCIER EN 2018 ET A MOYEN TERME

A. Objectifs du programme

21. Le Programme Economique et Financier 2016-2019 vient en appui au PND 2016-2020 qui a pour ambition de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent et de réduire substantiellement le taux de pauvreté à l'horizon 2020. A cet effet, il s'articule autour des points suivants :

- la consolidation de la solidité du cadre macroéconomique et des marges de manœuvre budgétaire de l'Etat, notamment à travers l'accroissement des recettes fiscales, la rationalisation des dépenses publiques et la maîtrise de l'endettement public ;
- le renforcement de l'assainissement des finances publiques et de la gestion des entreprises publiques ;
- le renforcement du climat des affaires et le développement du secteur privé ;
- la poursuite de l'assainissement et du développement du secteur financier ; et
- le renforcement de l'appareil statistique.

22. La bonne exécution du Programme Economique et Financier devrait permettre de préserver les équilibres interne et externe. Ainsi, le déficit budgétaire projeté à 3,75% du PIB en 2018 devrait être réduit à 3% du PIB en 2019. L'inflation devrait rester inférieure à 3% conformément à la norme communautaire. Quant au déficit du

compte courant, il serait maîtrisé à moins de 3% du PIB sur la période 2018-2019, et le solde extérieur global ressortirait excédentaire à partir de 2018.

B. Cadre Macroéconomique

23. La mise en œuvre du « PND 2016–20 » devrait permettre d’atteindre un taux de croissance moyen de 7,9% sur la période 2018-19. La croissance serait tirée principalement par les secteurs secondaire et tertiaire qui enregistreraient des taux de croissance annuels moyens de 9,5 et 9,4% respectivement. Quant au secteur primaire, il enregistrerait une croissance moyenne de 3,4% grâce aux retombées du Programme National d’Investissement Agricole (PNIA). Pour atteindre ces objectifs, le taux d’investissement devrait passer de 22,4% du PIB en 2018 à 24,1% en 2019. L’investissement privé se situerait à 17,5% en 2019, en lien avec un recours plus accru aux projets PPP, l’amélioration continue du climat des affaires et le développement du secteur financier. L’inflation est projetée à 1,6% sur la période 2018-2019, en dessous de la norme communautaire.

24. La masse monétaire s’accroîtrait de 14,6% en 2018 contre 19,7% en 2017. Cette hausse découlerait de l’augmentation des crédits intérieurs en lien avec le dynamisme de l’activité du secteur privé, et de la hausse des avoirs extérieurs nets consécutives à l’émission des euro-bonds au cours du premier trimestre 2018. Le niveau des réserves en mois d’importation devrait demeurer supérieur à 4 mois d’importation en 2018.

C. Politique budgétaire

25. Sur la période 2018-2019, le Gouvernement s’engage à mener une politique budgétaire caractérisée par une réduction progressive du déficit budgétaire, tout en assurant le financement des infrastructures socioéconomiques de base. Ainsi, le déficit budgétaire devrait se réduire à 3,75% du PIB en 2018 et atteindre 3% du PIB en 2019. Pour ce faire, les choix prioritaires devraient permettre de répondre de façon efficiente aux besoins en infrastructures socio-économiques et d’accroître les dépenses contribuant à la réduction de la pauvreté, en cohérence avec les objectifs du PND, tout en préservant les équilibres interne et externe du pays.

26. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement poursuivra sa politique de rationalisation des dépenses.
A cet effet :

- nonobstant, les accords signés avec les partenaires sociaux, notamment au titre des engagements pris par l’Etat en 2009, la stratégie de maîtrise de la masse salariale, adoptée en 2014, se poursuit afin de ramener le ratio masse salariale sur recettes fiscales à 35% en 2022. Les projections effectuées sur la base des hypothèses feront l’objet d’une mise à jour régulière. En matière de recrutement, la politique d’un recrutement pour deux sorties de carrière devrait se poursuivre tout en accordant une priorité aux secteurs éducation-formation et santé qui ne sont pas concernés par cette politique en raison de leur caractère stratégique pour le développement. Toutefois, pour ces secteurs sociaux, il est engagé d’autres mesures de rationalisation et d’efficience telles que l’instauration de la bivalence dans la formation des enseignants du secondaire, le remplacement des instituteurs ordinaires plus coûteux en termes de masse salariale par les instituteurs adjoints en mettant l’accent sur la durée de la formation qui passe de deux ans à trois ans. En outre, pour la rationalisation des effectifs dans la fonction publique, il est engagé un programme de mise en place de répertoires des emplois et des compétences qui a démarré en 2018 et qui devrait permettre à terme, d’élaborer des fiches de poste en vue d’une utilisation efficiente des effectifs. Ainsi, la dynamique de réduction progressive du ratio masse salariale sur recettes fiscales, de 46% en 2014 et 41,5% en 2017, devrait se poursuivre et atteindre la norme communautaire de 35% en 2022 ;
- par ailleurs, les dépenses d’abonnement seront contenues grâce au renforcement des opérations de contrôle de la brigade dédiée à cet effet ;
- le recours aux procédures exceptionnelles continuera d’être strictement encadré. En particulier, en ce qui concerne les avances de trésorerie, les dispositions en vigueur seront maintenues pour garantir le respect de

l'arrêté n°178/MEF/CAB-01/20 du 13 mars 2009 relatif aux avances. De même, la gestion des avances sera améliorée avec la mise en exploitation du module informatique développé dans le SIGFiP pour un meilleur encadrement ;

- le Gouvernement continuera de privilégier les dépenses d'investissements publics structurants en tenant compte du degré de maturité des projets et de la cohérence avec le PND 2016-2020. A cet effet, un accent particulier sera accordé à la promotion et au renforcement de l'encadrement des projets PPP ainsi qu'à la mise en œuvre des recommandations issues de l'assistante technique sur l'efficacité des investissements publics.

27. Conformément aux objectifs de la politique du Gouvernement de réduction de la pauvreté, les dépenses pro-pauvres seront privilégiées. Ainsi, ces dépenses pro-pauvres sont prévues à hauteur de 2 290,8 milliards de FCFA en 2018 contre 2 109,6 milliards de FCFA exécutés en 2017, soit une hausse de 8,5%. Ces dépenses concernent prioritairement les secteurs éducation et santé, l'électrification rurale, l'hydraulique villageoise et la création d'emploi formel afin de couvrir les besoins de base des populations les plus défavorisées. De même, le Gouvernement devrait poursuivre ses efforts pour la gratuité de l'éducation à travers la mise en œuvre de la loi sur l'école obligatoire. Par ailleurs, il a instauré les filets sociaux productifs pour les ménages indigents. Ainsi, 35 000 ménages percevront trimestriellement un montant forfaitaire de 36 000 FCFA sur 03 ans. En outre, ils bénéficieront d'un accompagnement pour la réalisation d'activités génératrices de revenus dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage.

28. En dépit des aménagements apportés à l'annexe fiscale 2018, les efforts déployés par le Gouvernement devraient permettre de porter le taux de pression fiscale à 15,6% du PIB en 2018. En effet, le Gouvernement a introduit une taxe sur la noix de cajou et procédé au renforcement des mesures opérationnelles en vigueur pour combler le gap fiscal découlant de l'annulation et de l'aménagement de certaines mesures de l'annexe fiscale. Ainsi, concernant la noix de cajou, l'annexe fiscale a instauré un droit unique de sortie équivalent à 10% du prix CAF, portant la fiscalité globale sur le secteur à 11,7% du prix CAF. Par ailleurs, suite à l'ajustement des ressources en rapport avec la révision de l'annexe fiscale, le Gouvernement a procédé à une réduction des dépenses en ajustant les crédits d'investissement dans certains secteurs (autres que pro pauvres) en tenant compte des performances antérieures dans la consommation allouée à ces secteurs.

Encadré 2 : Efforts de recouvrement fiscal.

Dans le but d'accroître les recettes fiscales tout en restant conforme aux normes communautaires, le Gouvernement a adopté conformément à son engagement au titre du Programme économique et financier, certaines mesures fiscales dans le cadre de la loi des finances 2018. Ces mesures, qui avaient été approuvées par l'Assemblée Nationale visaient à augmenter l'assiette fiscale à travers l'élargissement du champ de la fiscalité en intégrant de nouvelles mesures et en aménageant les dispositions existantes. Ces mesures visaient également à aménager la fiscalité sur les PME, notamment en simplifiant les modes de calcul et en réformant les seuils d'imposition. L'application de ces mesures s'est heurtée à la position de l'ensemble du secteur privé qui les a contestées. Les incidences sociales de la crise née de cette situation et le besoin de maintenir un climat de confiance avec le secteur privé ont amené le Gouvernement à réviser l'annexe en introduisant les aménagements nécessaires sur les points nécessitant des approfondissements avec le secteur privé. A ce titre, par exemple, le champ d'application de la taxe sur le bois de grume a été révisé pour cibler l'abatage au lieu du chiffre d'affaires des industriels, les droits d'accises sur les tabacs ont été augmentés de 1 point au lieu de 3 points et ceux sur les boissons alcoolisées et non alcoolisées de 2 points au lieu de 10 points.

Dans le cadre de ces aménagements et tenant compte de l'équilibre budgétaire et de la bonne dynamique du secteur de l'anacarde, le Gouvernement a instauré un droit unique de sortie sur la noix de cajou équivalent à 10% du prix CAF. En outre, il a mis en œuvre d'importantes réformes administratives en vue d'améliorer l'efficacité des services fiscaux et accroître la capacité de recouvrement de l'impôt. La combinaison de ces mesures de politique et d'administration fiscales a permis de combler le gap découlant des aménagements sur l'annexe fiscale. Pour ce qui est des efforts d'amélioration de l'efficacité des services, les mesures mises en œuvre concernent notamment : (i) le renforcement du contrôle fiscal avec l'élaboration d'un programme de contrôle 2018

basé sur l'analyse du risque pour 50% du fichier des entreprises à contrôler, (ii) l'opérationnalisation de la direction en charge de l'analyse du risque et des enquêtes fiscales (iii) la mise en œuvre de l'obligation de déclaration et de paiement des impôts en ligne pour toutes les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 200 millions FCFA à compter d'avril 2018, (iv) l'opérationnalisation en année pleine des deux nouveaux centres des moyennes entreprises (CME), ce qui va permettre de réduire le taux de défaillance pour le ramener entre 3% et 5% comme c'est le cas pour les deux anciens CME, (v) la mise en œuvre de la certification des états financiers des entreprises dans le cadre de laquelle les premiers états financiers certifiés seront déposés à compter d'avril 2018, (vi) le croisement des fichiers de paiement des dépenses du Trésor avec la situation fiscale des entreprises ainsi que l'analyse croisée des données de déclaration avec les données en provenance de la Douane. L'ensemble de ces mesures devrait permettre de mobiliser des recettes fiscales additionnelles à hauteur de 0,1% du PIB.

29. Le Gouvernement poursuivra ses travaux pour maintenir l'amélioration du niveau de recouvrement de la fiscalité intérieure et de porte. A ce titre, il adoptera en Conseil des Ministres, au cours de l'année 2018, un nouveau code des investissements tenant compte de la nécessité d'accroissement des recettes fiscales, des stratégies de développement sectoriel et d'attraction des investissements privés. Le Gouvernement entend poursuivre les travaux sur la réforme fiscale en vue d'une part, de simplifier la fiscalité, notamment au niveau des PME, et d'autre part, accroître l'assiette. Dans ce cadre, un accent sera mis sur la concertation avec le secteur privé afin de faciliter la compréhension des réformes. A ce titre, un comité de réformes fiscales comprenant le secteur privé a été mis en place, le 13 février 2018 par arrêté n°088/PM/CAB du Premier Ministre. Outre la définition d'une fiscalité optimale pour les PME, la simplification de certaines procédures et de certaines taxes, le renforcement du dispositif informatique et l'amélioration de la performance du contrôle fiscal, les priorités du Gouvernement pour accroître le rendement de l'impôt portent sur trois axes majeurs, à savoir (i) l'amélioration du rendement de la TVA, (ii) l'amélioration du recouvrement de l'impôt foncier, (iii) l'accroissement de la formalisation des activités informelles pour accroître l'assiette. Le Gouvernement bénéficiera de l'assistance technique du FMI pour approfondir les modalités d'une mise en œuvre des réflexions sur ces trois axes. En particulier, dans le but d'améliorer le rendement de la TVA, le Gouvernement entend procéder à l'instauration de caisses enregistreuses pour une meilleure maîtrise des chiffres d'affaires des opérateurs économiques.

30. Le Gouvernement poursuivra à moyen terme l'amélioration progressive du niveau de recouvrement de la fiscalité intérieure et de porte. Pour le budget 2019, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre des mesures de politique et d'administration fiscales visant à accroître la pression fiscale de 15,6% à 16,1% entre 2018 et 2019. A ce titre, il procédera à la réinstauration du droit d'enregistrement sur le cacao en vue d'accroître la mobilisation des ressources. En outre, d'autres mesures qui résulteraient des concertations avec le secteur privé pourraient être envisagées. Le Gouvernement adoptera également en Conseil des Ministres, au cours de l'année 2018, un plan d'actions pour la rationalisation des exonérations fiscales en s'appuyant notamment sur les conclusions de l'étude sur le code des investissements réalisée par le cabinet McKinsey en 2017. Il veillera également à la mise en œuvre des dispositions relatives à la certification des états financiers. Par ailleurs, il procédera au suivi et à l'évaluation du rendement des CME mis en place dans le cadre de la politique de segmentation. En outre, la lutte contre la fraude sera renforcée grâce au renforcement de la fonction d'analyse de risque, à travers le renforcement des effectifs et des capacités des agents de la Direction des Enquêtes, de Recouvrement et de l'Analyse Risque (DERAR). Concernant la fiscalité de porte, le Gouvernement poursuivra les efforts pour réduire les risques de fraude par un meilleur suivi des marchandises en transit d'une part, et d'autre part, à travers le déploiement d'un deuxième scanner à la frontière nord et au renforcement de la présence des services douaniers tout le long de la frontière ouest afin de lutter contre la contrebande.

31. Le Gouvernement procédera à la finalisation du traitement des passifs antérieurs et aux marchés en souffrance. Le Gouvernement a adopté les conclusions de l'audit des passifs dont le montant final validé s'établit à 291 milliards FCFA. Il procédera à la signature d'un protocole d'accord avec les opérateurs concernés de sorte à étaler le règlement en tenant compte de sa capacité financière et de la nécessité de respecter les objectifs fixés en matière de

solde budgétaire. En ce qui concerne les marchés en souffrance de la période 1993-2000, le Gouvernement procédera à leur retrait de son portefeuille.

32. Le Gouvernement entend poursuivre les efforts de consolidation budgétaire pour ramener le déficit budgétaire au niveau de la norme communautaire de 3% en 2019. Pour ce faire, les efforts de recouvrement des ressources se poursuivront en lien avec une combinaison de mesures de politique et d'administration fiscales. En matière de dépenses, le Gouvernement poursuivra la rationalisation des charges de fonctionnement afin de dégager des marges pour le renforcement des investissements publics, notamment dans les secteurs porteurs de croissance. Par ailleurs, une attention particulière sera accordée aux dépenses dans les secteurs sociaux en vue de consolider la dynamique de réduction de la pauvreté.

D. Politique et stratégie d'endettement

33. La dernière Analyse de Viabilité de la Dette indique que la Côte d'Ivoire reste classée à un risque de surendettement modéré. Cette analyse montre que la Côte d'Ivoire reste vulnérable aux chocs macroéconomiques négatifs qui concerneraient en particulier les exportations, et le taux de croissance puis souligne la nécessité de ne pas concentrer davantage les échéances au milieu des années 2020.

34. La politique d'endettement au cours du programme 2018-2019 vise à financer les besoins en investissement liés à l'exécution du PND 2016-2020 tout en garantissant la soutenabilité de la dette. Dans ce cadre, la valeur actuelle (VA) de la dette publique rapportée au PIB sera contenue de façon à minimiser le risque de surendettement. Pour 2018, conformément à la nouvelle politique du FMI sur la limite d'endettement, le Gouvernement entend recourir à de nouveaux prêts extérieurs dans la limite de 4 472,9 millions US dollar en valeur actuelle. Ce montant prend en compte l'émission de l'euro-bond en mars 2018 sur le marché international pour le montant de 1 700,0 millions euros. Cette émission répond aux objectifs de diversification des sources de financement de l'Etat, et de gestion active de la dette publique.

35. La Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT) 2017-2022 accorde une part prépondérante au recours au marché sous régional, tout en recourant aux financements extérieurs aux moindres coûts possibles. Dans ce cadre, elle veillera à élargir et à diversifier la base des créanciers nationaux et régionaux notamment en travaillant avec les institutions régionales pour développer le marché obligataire secondaire. Concernant les financements extérieurs, ils se situeraient à hauteur de 30% en privilégiant avec prudence les guichets semi concessionnels. Par ailleurs, le plan d'emprunt élaboré dans cette stratégie vise à éviter une concentration excessive des échéances et à minimiser les risques de change par des émissions de titres sur le marché international en Euro. Enfin, la non accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et intérieurs, couplée à la solidité du cadre macroéconomique devraient aider à envoyer des signaux favorables aux investisseurs et contribuer ainsi à la réduction substantielle des coûts de la dette. Ces acquis devraient garantir à la Côte d'Ivoire un risque de surendettement modéré.

36. Le Gouvernement continuera à renforcer la gestion de la dette publique conformément aux exigences internationales et aux normes communautaires de l'UEMOA. En effet, en vue de doter la Côte d'Ivoire d'un cadre juridique moderne, harmonisé, intégrant les meilleures pratiques internationales, le Gouvernement finalisera des projets de textes relatifs au cadre juridique de la dette et des procédures du Comité National de la Dette Publique (CNDP). Les autres projets de réformes relatifs au cadre juridique de la dette et les procédures du CNDP, à savoir la saisine et le fonctionnement du CNDP, ainsi que l'approbation des emprunts et l'émission de garanties publiques. A cet effet, en vue de rendre fonctionnel le CNDP, le décret n° 2017-50 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du CNDP a été adopté le 25 janvier 2017. Par ailleurs, le plan triennal 2016-2018 de renforcement des capacités de l'ensemble du personnel de la Direction de la Dette Publique, désormais réorganisée en front office, middle office et back office, sera mis en œuvre. Il devrait bénéficier de l'appui technique et financier de la BAD, du FMI et de la BADEA. Ce plan porte sur les principaux axes de formation que sont l'analyse et la gestion des risques, la programmation financière, la gestion macroéconomique, la stratégie d'endettement à moyen

terme, l'analyse de la viabilité de la dette et le cadre des dépenses à moyen terme, l'analyse financière, la gestion de la trésorerie, les aspects juridiques de la dette pour économistes et les aspects économiques de la dette pour juristes.

E. Réformes structurelles

37. Le Gouvernement poursuivra, si nécessaire, l'ajustement des prix dans les principaux secteurs en fonction de l'évolution des cours internationaux. A cet effet :

- les prix minimum bord champ garanti aux producteurs de cacao et de l'anacarde sont conformes aux mécanismes en vigueur ;
- le Gouvernement maintient le mécanisme automatique des prix à la pompe pour préserver les recettes fiscales ;
- le Gouvernement poursuit ses efforts pour consolider l'équilibre financier du secteur électricité. A cet effet, l'entrée en production du barrage de Soubré et les cycles combinés devraient contribuer à réduire les coûts de production à moyen et long terme. En outre, la CIE devrait poursuivre les actions de recouvrement dans le cadre des protocoles d'accord signés pour l'apurement des arriérés de paiement dus au secteur. Par ailleurs, le Gouvernement prendra toutes les dispositions pour préserver l'équilibre financier du secteur.

Gestion des finances publiques

38. Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes budgétaires dans le cadre de la modernisation de la gestion des finances publiques. Pour ce faire, il entend finaliser en 2018 les derniers textes réglementaires d'application des lois organiques relatives au cadre harmonisé de gestion des finances publiques. Il s'agit des projets de décret relatifs (i) au contrôle financier et budgétaire, (ii) à la charte de gestion des programmes et (iii) à la comptabilité matières. Dans l'optique de la transition vers les budgets-programmes, le Gouvernement achèvera la conception du Système d'Information Budgétaire (SIB) dont les principaux modules devraient être disponibles en 2018. En outre, en vue d'intégrer le volet paiement dans le système informatique de la chaîne de la dépense, le Gouvernement mettra en exploitation le module d'interfaçage entre le Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFiP) et le Système de Gestion Comptable (ASTER). Par ailleurs, des efforts seront faits pour assurer une meilleure articulation entre les plans et outils d'exécution budgétaire notamment les plans d'engagement, de passation de marchés et de trésorerie.

39. La gestion des investissements publics sera davantage améliorée. En effet, le PIP est dorénavant élaboré à partir du SYNAPSE déconcentré. Les travaux techniques sont en cours afin d'évaluer les modalités d'une interconnexion effective de cet outil avec le SIGFiP, ainsi que la définition des flux de données à échanger avec leur périodicité. En outre, l'approche intégrée entre les services en charge du PIP d'une part et ceux en charge du budget d'autre part sera poursuivie dans le cadre de l'élaboration du PIP et du budget. Cette approche est matérialisée par la mise sur pied d'équipes collégiales à la faveur de la tenue des conférences PIP et budgétaires permet un partage optimal des informations sur les projets et des informations budgétaires et assure un très fort alignement entre le PIP et le budget. Par ailleurs, le Gouvernement compte mettre en œuvre certaines recommandations de la mission PIMA notamment l'élaboration d'un manuel de procédures d'élaboration du PIP et sa publication ; l'évaluation des charges récurrente et leur prise en compte dans la sélection des projets d'investissement ; et la mise en place du suivi physique des projets d'investissement.

40. Le Gouvernement continuera l'amélioration du système de passation des marchés publics. A cet effet, il finalisera en 2018 la phase 1 de la dématérialisation des marchés publics en rendant opérationnels les modules « e-marchés », « e-learning » et « décisionnel ». Le Gouvernement procédera également au renforcement des capacités des acteurs à travers notamment des sessions d'information et de formation en vue de la vulgarisation des nouvelles procédures simplifiées de passation des marchés. Par ailleurs, il est envisagé pour 2018, la connexion des Etablissement Publics Nationaux (EPN) et des Sociétés d'Etat (SODE) au SIGMAP via internet. Enfin, les 30

cellules de passation des marchés publics au sein des différents ministères devraient être toutes opérationnelles en 2018.

41. Le Gouvernement renforcera la surveillance des risques budgétaires liés notamment à la dette des entreprises publiques et à la mise en œuvre des projets PPP :

- concernant les entreprises publiques, le Gouvernement poursuivra le renforcement de la base de données, au fur et à mesure de la disponibilité des informations, sur le service de la dette des entreprises publiques à travers notamment la mise à jour régulière et la transmission périodique à la Direction de la Dette Publique et des Dons pour leur prise en compte dans le Système de Gestion et d'Analyse de la Dette (SYGADE). Aussi, il continuera de produire le tableau trimestriel récapitulatif de l'exécution du service de la dette de ces entreprises, et poursuivra les efforts de sensibilisation des entreprises concernant la production de ces données. A terme, ces informations seront disponibles en temps réel, grâce à l'interconnexion entre le Système d'Information et de Gestion des Entreprises Publiques (SIGEP) et le SYGADE en 2019. En outre, le Gouvernement continuera à veiller à l'application de l'arrêté sur les conditions d'endettement des entreprises du portefeuille de l'Etat. Il poursuivra également la présentation en Conseil des Ministres des rapports annuels sur la situation économique et financière des entreprises publiques et continuera de l'annexer au projet de loi de finances portant budget de l'Etat. Par ailleurs, le Gouvernement poursuivra le déploiement des contrats de performance avec sept autres entreprises publiques pour porter à quatorze le nombre total. Ces contrats contiendront des indicateurs de performance prédéfinis qui seront suivis par les gestionnaires de portefeuille. Cette mesure sera soutenue par le renforcement du système de transmission systématique des procès-verbaux des réunions des Conseils d'Administration des entreprises publiques ;
- concernant le recours au Partenariat Public-Privé, conformément aux recommandations du PIMA, le dispositif institutionnel ainsi que l'articulation entre les différents outils de programmation et de budgétisation des investissements publics devraient être améliorés. A cet effet, aucun nouveau projet PPP ne devrait bénéficier de garantie de dette directe de l'Etat. Les projets PPP seront inclus dans le Programme d'Investissement Public (PIP) à partir de 2019. En outre, dans le cadre de l'amélioration des informations sur les PPP, une revue exhaustive des projets PPP est en cours depuis le mois de janvier 2018 dans l'ensemble des ministères afin de retirer ou redimensionner le portefeuille des PPP. Par ailleurs, les conclusions du rapport d'audit de la mission sur l'évaluation des risques budgétaires liés aux PPP confiée par la Banque Mondiale au Cabinet canadien CPCS, devraient être disponibles au premier semestre 2018. Elles devraient permettre d'alimenter la base de données recensant les engagements budgétaires et les garanties de revenus pour l'ensemble des PPP en cours et ceux dont la convention a été signée.

42. Le Gouvernement compte poursuivre la mise en œuvre du plan de désengagement de l'Etat. Le portefeuille de l'Etat de Côte d'Ivoire était constitué de 82 entreprises, dont 27 sociétés d'Etat et 55 Sociétés à participation financière publique. En 2017, le nombre de sociétés à privatiser a été porté à 20 contre 15 initialement. Dans ce cadre, le processus de privatisation a été finalisé pour dix (10) sociétés et devraient se poursuivre pour sept (07) autres. Concernant les trois (03) restantes, le processus a été suspendu en raison notamment de litiges.

43. Le Gouvernement poursuivra les actions engagées pour améliorer la gestion de la trésorerie à travers notamment l'effectivité de la phase pilote du Compte Unique du Trésor (CUT) en fin 2018. Au mois de février 2018, ce sont 6 665 comptes publics qui ont été identifiés dont 2 482 dans les banques commerciales, 3 920 à l'ACCD et 263 auprès de la BCEAO. La procédure de clôture des comptes, débutée en 2017, devrait s'intensifier en 2018 avec le déploiement général prévu de la phase pilote. En outre, le démarrage du volet recettes du CUT devrait s'étendre à l'ensemble des postes comptables de la Direction Générale des Impôts et dans les Trésoreries Générales, les Paieries de Districts et de Régions et les Trésoreries Principales du réseau du Trésor Public. Quant au volet dépenses du CUT, la phase pilote qui a démarré en décembre 2017, devrait s'étendre à l'ensemble des postes comptables assignataires de dépenses en 2018. A cet effet, il est prévu la formation de l'ensemble des utilisateurs pour le déploiement du SyGACUT.

44. Le Gouvernement poursuivra les travaux d'élaboration du TOFE selon le MSFP 2001/2014. Après l'élaboration du cadre minimum, conformément au MSFP 2001, retraçant les opérations financières de l'Administration Centrale budgétaire, des travaux ont permis d'élargir le champ aux institutions de prévoyance sociale pour l'année 2016. Cet acquis a permis d'actualiser la base de données du FMI relatif aux GFS (Government Financial Statistics) pour les années 2015 et 2016. Par ailleurs, les opérations financières des EPN ont été codifiées suivant le MSFP 2001. Il est prévu pour 2018 l'intégration progressive, dans le format 2001, des données transmises par les EPN.

Secteur public

45. Le processus de restructuration des entreprises du secteur énergie devrait être finalisé en 2018 :

- concernant la PETROCI, la mise en œuvre du plan stratégique de restructuration a permis la consolidation de sa situation financière avec un résultat net positif de 6,3 milliards de FCFA en 2017 contre 5,4 milliards en 2016. Cette bonne dynamique est due notamment à la mise en œuvre du plan de restructuration, à travers le recentrage sur les activités d'exploitation et de production, avec entre autres la reprise des campagnes de forages et la cession de la base logistique et des activités du réseau des stations-service, en cours de finalisation. Les perspectives pour 2018 devraient être favorables avec un résultat net excédentaire en amélioration par rapport à 2017 ;
- s'agissant de la SIR, le résultat d'exploitation s'est amélioré en lien avec les bonnes performances commerciales réalisées sur les marchés local et sous régional terre. Pour 2017, la SIR entrevoit l'atteinte de l'équilibre financier et pourrait même réaliser un bénéfice après un résultat déficitaire en 2016. Cette amélioration résulte de la mise en œuvre du Business Model et de l'application des recommandations de l'audit réalisé par le cabinet KPMG, à travers notamment les gains de productivité réalisés. Toutefois, ces performances opérationnelles restent amoindries par le poids de sa dette. A cet effet, un planning pour la levée de fonds destinés à l'apurement de cette dette a été établi. Il prévoit la disponibilité des ressources pour fin août 2018. Ces mesures devraient contribuer à l'atteinte de l'équilibre financier à moyen terme.

46. Les mesures mises en œuvre dans le secteur électricité devraient permettre de consolider l'équilibre financier du secteur, d'accroître davantage l'offre d'électricité, et d'apurer les arriérés des producteurs indépendants d'électricité (IPP) et gaziers :

- en 2017, le secteur a enregistré un solde d'exploitation excédentaire de 1,735 milliards pour la deuxième année consécutive. Les flux de trésorerie sont demeurés positifs en dépit notamment de la baisse conjoncturelle de la demande et des retards de paiements constatés. Cette consolidation est notamment attribuable à l'ajustement des prix de l'électricité, la réduction significative du recours au HVO, la mise en application des nouveaux tarifs à l'export, la mise en eau du barrage de Soubre, l'amélioration du rendement global qui est passée de 80,36% en 2016 à 81,8% en 2017, et le recouvrement partiel des créances à l'export ;
- la signature d'un protocole d'accord pour le traitement des arriérés de l'État dus au secteur de l'électricité devrait permettre de consolider davantage l'équilibre financier du secteur. Les engagements de l'Etat inscrits dans ledit protocole ont été entièrement exécutés à ce jour. En vue de prévenir toute constitution d'arriérés de l'Etat dus au secteur électricité, le Gouvernement s'engage à inscrire une dotation suffisante dans le budget et veillera au paiement régulier des factures validées ;
- les protocoles d'accord signés entre le secteur et les EPN pour l'apurement des arriérés ont connu un début d'exécution. Les efforts sont à poursuivre pour l'apurement des passifs et le paiement régulier des factures des EPN, des Sociétés d'Etat, et de l'Administration Centrale ;
- concernant, les arriérés des IPP et gaziers, le secteur de l'électricité envisage de lever un financement à moyen ou long terme avec une garantie partielle de la MIGA (filiale du Groupe de la Banque Mondiale). Ce

to

financement permettra d'apurer les concours bancaires et de réduire de façon progressive les arriérés des IPP et gaziers ;

- pour la période 2018-2020, le Gouvernement entend accélérer la mise en œuvre des projets en cours dans le domaine hydro-électrique et ceux visant à améliorer le réseau de distribution électrique. L'objectif visé est d'atteindre une capacité de production de 4000 MW d'ici 2020 afin de soutenir la dynamique de croissance et répondre à la demande intérieure et extérieure. Ainsi, le Gouvernement prévoit la mise en œuvre de plusieurs projets notamment (i) la construction de deux barrages hydroélectriques (Singrobo, Gribopoli), (ii) le renforcement des capacités de production thermique avec la mise en services de nouvelles centrales thermiques (Azito & Ciprel), (iii) la construction d'une centrale à charbon, d'une capacité de 700 MW, (iv) la réalisation de projets dans le domaine des énergies renouvelables pour une capacité de plus de 200 MW et (v) la mise en œuvre du projet d'approvisionnement en gaz naturel (GNL) dont l'étude de faisabilité est prévue pour s'achever au second semestre 2018. Par ailleurs, il entend promouvoir la mise en œuvre des projets solaires et biomasse. A cet effet, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour la construction de trois centrales (deux biomasses et une à énergie solaire) d'une capacité totale de 70 MW.

47. La mise en œuvre des plans stratégiques des entreprises publiques du secteur des transports devrait permettre un retour à l'équilibre à moyen terme :

- en ce qui concerne Air Côte d'Ivoire, elle entend intensifier, sur la période 2018-2020, le développement de son trafic aérien et renforcer sa flotte, conformément à son plan d'affaires. Ce plan prévoit un accroissement annuel moyen du trafic aérien de 5,7% jusqu'en 2034. En outre, la société devrait poursuivre le renforcement de sa flotte et de son effectif opérationnel. Pour ce faire, le capital devrait être augmenté progressivement jusqu'en 2019 pour soutenir sa stratégie de développement à moyen terme. Ces actions devraient assurer à moyen terme une hausse de son chiffre d'affaires et sa rentabilité financière. Par ailleurs, pour un meilleur suivi de la situation financière d'Air Côte d'Ivoire, la production du rapport semestriel à l'attention du Ministre en charge du Budget se poursuivra ;
- s'agissant de la SOTRA, en référence à son plan d'affaires sur la période 2017-2020, elle renforcera son parc à raison de 500 nouveaux autobus chaque année jusqu'en 2020. Pour 2018, un accord commercial a été signé avec un groupe pour l'acquisition desdits autobus. La SOTRA envisage également mettre en place un nouveau système billettique et renforcer le parc de bateaux bus. Par ailleurs, il est également prévu, le recrutement et le rajeunissement progressif du personnel pour faire face au plan d'acquisition d'autobus et aux départs à la retraite. Toutes ces initiatives devraient concourir à l'atteinte de l'objectif de couverture de 50% des besoins de mobilité de la population Abidjanaise et à l'atteinte de l'équilibre financier à partir de 2019.

Renforcement de l'environnement des affaires et développement du secteur privé

48. Le Gouvernement compte faire jouer au secteur privé un rôle majeur dans la mise en œuvre du PND à travers notamment les PPP. Les derniers rapports Doing Business de la Banque Mondiale indiquent que la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès en matière du climat des affaires. Cependant, des efforts restent à fournir pour améliorer davantage sa performance et permettre au secteur privé de jouer à fond son rôle de moteur de la croissance. Il poursuivra les réformes pour améliorer sa position relative aux économies les plus attractives. Dans ce cadre, le Gouvernement entend :

- renforcer le partenariat avec le secteur privé. A cet effet, plusieurs rencontres d'échanges et de promotion des investissements en Côte d'Ivoire se sont tenues dans le cadre du Africa CEO Forum, dans le contexte de mise en œuvre de l'initiative Compact pour l'Afrique du G20. En outre, le bon fonctionnement du Cadre de Concertation Public-Privé devrait notamment permettre de contribuer à la mise en œuvre d'actions concrètes visant à assurer la croissance, la compétitivité et le développement du Secteur Privé en vue d'une meilleure intégration de l'économie ivoirienne dans la sous-région et dans le monde ;

- poursuivre l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption à travers notamment les campagnes de sensibilisation des populations, l'introduction de modules de formation sur la lutte contre la corruption et les infractions assimilées dans les programmes scolaires, et la mise en place effective du pôle pénal financier chargé spécialement de la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la criminalité financière. Un Comité de Coordination a été mis en place pour coordonner et conduire les travaux de l'Évaluation Nationale des Risques (ENR) et de l'élaboration de la stratégie nationale en matière de LBC/FT, en vue de l'évaluation de la Côte d'Ivoire par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent (GIABA) en 2021. Le Gouvernement compte sur l'assistance technique des partenaires qui lui permettra de présenter des résultats préliminaires avant la fin de 2020. Par ailleurs, le dispositif de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (**CENTIF**) devrait être optimisé grâce notamment au renforcement des capacités techniques des enquêteurs financiers.

49. Le Gouvernement finalisera la mise en œuvre des réformes de seconde génération afin de consolider ses acquis en matière de réforme 'Doing Business' et poursuivre l'amélioration de l'environnement des affaires (Encadré 2). Elles concernent notamment la dématérialisation des actes et services administratifs, la réduction de leur coût, ainsi que le renforcement du cadre juridique.

Encadré 3 : Réformes prévues pour l'amélioration du climat des affaires en 2018 et 2019

1. Création d'entreprise

- Réaliser la création d'entreprise en ligne en Côte d'Ivoire ;
- Régulariser les entreprises anciennement immatriculées en leur attribuant un identifiant unique à partir de juin 2018 ;
- Mettre en ligne les informations relatives aux licences et permis d'affaires ;
- Dématérialiser progressivement la délivrance des licences et permis d'affaires (agrément, certificats, autorisations) ;

2. Raccordement à l'électricité

- Mettre en place un modèle économique viable de réduction des coûts d'entrée au raccordement à l'électricité ;
- Mettre en place du guichet virtuel de raccordement à l'électricité ;

3. Transfert de propriété

- Mise en place du Système d'Information Géographique (SIG) ;
- Mise en ligne des informations sur la propriété foncière ;

4. Services à l'investisseur

- Mettre en place le Portail Unique de services à l'investisseur ;

5. Octroi du Permis de construire

- Mise en place du Guichet Unique Virtuel du Permis de construire ;
- Elaboration, adoption et promulgation de la loi portant Code de la construction et du bâtiment ;
- Mise en place du logiciel de gestion du permis de construire au Guichet unique du permis de construire ;

6. Commerce frontalier

- Finaliser la pleine opérationnalité du Guichet Unique du Commerce Extérieur Commerce Transfrontalier ;
- Achever la mise en œuvre du portail web d'informations commerciales ;

7. Exécution des contrats

- Produire des statistiques de l'activité judiciaire du Tribunal de Commerce d'Abidjan ;

8. Règlement de l'insolvabilité

- Vente aux enchères en ligne.

50. Le Gouvernement entend attirer davantage les investissements dans le secteur agricole. A ce titre, il compte renforcer les réglementations afférentes à la commercialisation des produits agricoles, la protection phytosanitaire des cultures, et les structures de regroupement des producteurs, sur la base notamment des recommandations du rapport récent de la Banque mondiale « Enabling the Business of Agriculture ».

Développement du secteur financier et inclusion financière

51. Les efforts pour réduire les vulnérabilités dans le secteur financier vont se poursuivre. A fin décembre 2017, les 5 banques représentant moins de 5% des actifs du secteur ne respectant pas la norme relative au capital social minimum des banques, devront se conformer à cette réglementation avant le 30 juin 2018 au risque de se voir retirer l'agrément. Pour les banques en déficit structurel de liquidité, une injonction leur a été faite afin qu'elles établissent un plan de redressement pour l'amélioration de leur niveau de liquidité d'ici fin juin 2018. Globalement, la mise en application des règles prudentielles de Bâle 2 et 3 à partir de 2018 devrait contribuer à la stabilité du système bancaire grâce notamment au renforcement du dispositif de surveillance et de la discipline de marché.

52. Le Gouvernement veillera à assainir et à renforcer le secteur de la microfinance. A cet effet, il poursuit la fermeture des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) illicites et procède au renforcement des capacités des acteurs du secteur et la sensibilisation sur l'importance du regroupement. Des discussions sont en cours avec des partenaires techniques et financiers dont l'AFD pour la mise en place d'un Fonds de refinancement des SFD. Concernant l'UNACOOPEC, la situation financière s'est améliorée depuis la mise sous administration provisoire en 2013 avec un résultat net excédentaire à fin 2017, et une nette progression de la trésorerie. Les principales mesures de redressement ont concerné la mise en conformité et la reconfiguration du réseau passant de 133 à 24. Concernant la recapitalisation, 7 milliards FCFA devraient être mobilisés d'ici fin 2018 sur un objectif de 40 milliards prévus sur la période 2017 à 2019. Pour la couverture du reliquat, les efforts de mobilisation des ressources par les sociétaires devraient se poursuivre ainsi que le processus de cession d'éléments d'actifs.

53. Le Gouvernement poursuivra le redimensionnement du portefeuille de banques publiques en vue de contribuer à renforcer la solidité du système bancaire. A cet effet, après la liquidation de l'une des banques, les parts minoritaires de l'Etat ont été cédées dans deux autres. Une autre banque dans laquelle l'Etat détenait une part majoritaire du capital a été privatisée avec l'option d'une participation minoritaire publique. Par ailleurs, l'une des banques dont le processus de privatisation a été suspendu en raison d'un contentieux juridique fera l'objet d'un suivi particulier pour permettre de vider le litige dans les meilleurs délais et finaliser la privatisation. S'agissant des deux banques restantes du portefeuille, l'une est en cours de recapitalisation, conformément au plan adopté à cet effet et l'autre continuera d'être renforcée sur la base de son plan stratégique de développement pour améliorer sa viabilité et sa conformité aux ratios prudentiels de la BCEAO.

54. Le Gouvernement achèvera la recapitalisation et la restructuration de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE). Les efforts enregistrés dans la mise en œuvre du plan de restructuration ont permis la levée de l'administration provisoire en novembre 2017. Cependant, la CNCE demeure sous surveillance rapprochée de la Commission Bancaire. La mise en place des organes de gouvernance devrait contribuer à l'accélération du plan de restructuration en 2018 avec le renforcement des fonds propres à travers l'injection de 13 milliards par l'Etat, inscrits au Budget 2018, et la cession d'actifs immobiliers à hauteur de 42 milliards en 2018 prévu d'ici fin juin 2018. Les charges seront progressivement réduites via la fermeture d'une quarantaine d'agences, et la mise en œuvre d'un plan de départ anticipé et volontaire d'employés. En outre, le développement de l'activité commerciale et l'amélioration significative du taux de recouvrement des créances douteuses, devraient contribuer à générer des ressources supplémentaires nécessaires à un retour à l'équilibre.

55. Le Gouvernement continuera de renforcer la transparence dans le secteur financier et de promouvoir l'inclusion financière. L'opérationnalisation de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers devrait permettre de (i) favoriser la transparence et la comparabilité des services financiers, (ii) assurer une meilleure gestion

des plaintes des utilisateurs des services financiers et (iii) renforcer l'éducation financière. La Cellule de promotion de l'inclusion financière mise en place en février 2018, veillera conformément à la stratégie régionale d'inclusion financière dans l'UEMOA, entre autres, à l'adoption de programmes spécifiques d'appui au secteur de la finance décentralisée, à la conception et la mise en œuvre de plans d'actions pour la bancarisation et à un meilleur accès aux services financiers, y compris via la téléphonie mobile.

F. Renforcement de l'appareil statistique

56. La production des statistiques et la publication des données économiques de qualité sont indispensables pour mieux informer les décideurs, les opérateurs de marché et le grand public. Afin de renforcer la production des statistiques et rendre disponibles, dans les délais, les comptes nationaux fiables, le Gouvernement entend avec l'appui des partenaires techniques et financiers :

- poursuivre la mise en œuvre du Schéma Directeur de la statistique prévu dans le PND 2016-2020. A cet effet, les réformes relatives au cadre institutionnel et organisationnel du système statistique national devraient être adoptées par le Gouvernement. Par ailleurs, le renforcement de capacités des différents ministères en termes de ressources humaines et matérielles se poursuivra afin d'affiner la production des statistiques sectorielles ;
- finaliser l'opérationnalisation du Système Général de Diffusion des Données amélioré (SGDD-a) à travers la diffusion des données et indicateurs sur les sites du Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que celui de la BCEAO. Cette disposition fait suite à la publication effective, en 2017, de la Page Nationale Récapitulative des Données (PNRD) de la Côte d'Ivoire sur le site web de l'Institut National de la Statistique (INS) de Côte d'Ivoire (www.ins.ci) ;
- poursuivre l'amélioration des indicateurs de haute fréquence pour les secteurs secondaire et tertiaire. A cet effet, les premiers indices rénovés de la production industriels pour les années 2015 et 2016 ont pu être calculés. Pour 2018, les indices du chiffre d'affaires devraient être également produits ;
- finaliser les travaux sur le changement d'année de base et mettre en œuvre le SCN 2008. L'élaboration des nomenclatures spécifiques aux comptes nationaux, ainsi que la collecte et la saisie des données de base 2015 ont été achevées. Le Gouvernement a également autorisé le financement du projet qui s'étendra sur la période 2017-2019.

57. Le Gouvernement entend améliorer davantage le cadrage macroéconomique. Il a bénéficié des recommandations de l'Institut de Développement des Capacités du FMI. Il prendra les dispositions nécessaires pour la mise en place d'un cadre institutionnel permettant de renforcer l'exercice de prévision et de programmation économique et financière.

58. La diffusion des Comptes Nationaux Trimestriels (CNT) a repris depuis novembre 2017 avec la publication des CNT du deuxième trimestre 2017. Les travaux d'affinement des CNT se poursuivent avec le renforcement des capacités des cadres de l'INS en charge des CNT, grâce à l'appui d'AFRITAC de l'Ouest. Ce renforcement de capacité devrait assurer la publication des CNT dans un délai de 90 jours après la fin du trimestre. Les CNT des deux derniers trimestres de 2017 sont disponibles depuis le 30 mars 2018.

IV. FINANCEMENT ET SUIVI DU PROGRAMME

59. Le besoin de financement du programme sera couvert. Pour 2018, les besoins de financement du budget seront couverts par le recours aux marchés monétaire et financier sous régional et international, notamment par l'émission d'Euro-bond et aux concours du Fonds Monétaire International, et des autres partenaires financiers. Le Gouvernement poursuivra sa dynamique de développement du marché de la dette publique sous régionale. Les Spécialistes en Valeurs du Trésor dont les activités participeront aux émissions de titres publics et aux placements des valeurs du Trésor assureront la liquidité du marché secondaire des titres publics de l'UEMOA.

60. Le programme continuera de faire l'objet d'un suivi semestriel par le Conseil d'Administration du FMI sur la base de critères et indicateurs quantitatifs de suivi et de repères structurels (tableau 1&2). Ces critères et indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique (PAT) ci-joint qui comprend notamment le récapitulatif des hypothèses de projections, base d'appréciation de certaines performances. La quatrième revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin juin 2018. Elle devrait être achevée à partir du 15 octobre 2018. La cinquième revue semestrielle sera basée sur les données et les critères de performance à fin décembre 2018 et devrait être achevée à partir du 15 avril 2019. A cet effet, le Gouvernement s'engage notamment à :

- s'abstenir d'accumuler de nouveaux arriérés intérieurs et de toute forme d'avances sur les recettes et de contracter des emprunts extérieurs non concessionnels autres que ceux spécifiés dans le PAT ;
- n'émettre que des titres publics par adjudication à travers la BCEAO ou par toute autre forme d'appel d'offres compétitif sur le marché financier local et sur celui de l'UEMOA et à se concerter avec les services du FMI, pour tout nouveau financement ;
- ne pas introduire ou intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, introduire des pratiques de taux de change multiples, conclure tous les accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes à l'article VIII des statuts du FMI, imposer ou intensifier toutes restrictions aux importations aux fins d'équilibrer la balance des paiements et ;
- adopter toutes nouvelles mesures financières ou structurelles qui pourraient s'avérer nécessaires pour la réussite de leurs politiques, en consultation avec le FMI.

Tableau 1. Côte d'Ivoire : Critères de performance (CP) et Repères indicatifs (RI), 2017-18
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2017				2018						
	Décembre		Mars		Juin		Septembre		Décembre		
	CP	Adj. CP	Est.	Statut	RI	CP	Rev. CP	RI	Rev. RI	CP	RI
A. Critères de performance											
Plancher pour le solde budgétaire global (y/c dons)	-1,052.0		-998.3	ATTEINT	-171.2	-358.8		-661.5	-659.1	-954.8	-954.3
Plafond pour le financement intérieur net (y/c les titres UEMOA)	179.7	201.4	171.1	ATTEINT	167.1	379.5		410.2	-593.1	640.6	-424.2
Plafond pour la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure contractée par le gouvernement central (\$ million) ^{1/}	2,043.5	3,243.5	3,038.6	ATTEINT	...	1,839.5	3,972.8	2,400.0	4,472.9
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0		0.0	ATTEINT	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
Plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés intérieurs par le gouvernement central (continu)	0.0		0.0	ATTEINT	0.0	0.0		0.0	0.0	0.0	0.0
B. Repères indicatifs											
Plancher pour les recettes budgétaires de l'Etat	3,435.5		3,458.1	ATTEINT	878.8	1,913.6	1,848.2	2,790.5	2,749.7	3,803.2	3,744.3
Plafond pour les dépenses par les procédures d'avances de Trésorerie	188.8		161.3	ATTEINT	39.3	88.7	87.0	139.0	136.9	194.3	198.2
Plancher pour les dépenses "pro-pauvres"	2,070.1		2,109.6	ATTEINT	411.0	914.9	1,010.1	1,502.3	1,534.9	2,290.8	2,290.8
Plancher pour la réduction nette des exigibles (- = réduction)	-75.0		-76.2	ATTEINT	-112.2	-131.5	-99.6	-34.3	-79.6	-50.0	-50.0
Plancher pour le solde primaire de base	-274.4		-281.4	PAS ATTEINT	44.4	73.0	17.5	-2.8	-17.5	-28.3	-111.7
Pour mémoire:											
Dons programme	147.6		150.9		0.0	78.0	78.0	78.0	78.0	156.1	158.7
Prêts programme	161.7		154.5		0.0	76.0	74.5	76.0	74.5	152.0	149.0
Dons projet	195.5		115.2		58.4	92.7	92.7	118.4	118.3	144.3	144.3
Prêts projet	511.6		485.8		144.2	279.4	225.6	403.6	413.9	620.9	566.8
Appui budgétaire de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement	130.7		108.9		0.0	0.0	0.0	81.0	0.0	81.0	81.0
Taxes sur produits pétroliers	322.8		352.4		102.9	227.3	224.8	321.0	324.7	415.0	424.9

Sources: Autorités Ivoiriennes; estimations des services du FMI.
1/ Cumulatif à partir du 1er Janvier, 2017 pour 2017, et à partir du 1er Janvier, 2018 pour 2018.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) pour 2017-19			
Mesures	Calendrier	Rationalité macroéconomique	Documentation
Mécanisme d'ajustement des prix			
Appliquer le mécanisme des prix des carburants à la pompe pour préserver la recette fiscale liée aux carburants au minimum de celle inscrite dans la loi de finances rectificative. ¹	RS trimestriel Atteint pour fin décembre 2017	Améliorer les recettes budgétaires	Arrêté interministériel
Ajuster les tarifs de l'électricité conformément au plan discuté avec l'équipe du FMI.	RS fin juillet 2017 Atteint	Assurer le recouvrement des coûts du secteur électricité	Communication en Conseil des ministres (CCM)
Politique et administration fiscale			
Ne pas renouveler les exonérations temporaires qui prennent fin en décembre 2017 à l'exception de celles liées aux dons et aux secteurs sociaux (éducation, santé).	RS fin décembre 2017 Atteint	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi de Finances 2018
Ne pas renouveler les exonérations temporaires qui prennent fin en décembre 2018 à l'exception de celles liées aux dons et aux secteurs sociaux (éducation, santé).	Nouveau RS proposé pour fin décembre 2018	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi de Finances 2019
Adopter en Conseil des Ministres la révision à la hausse des droits d'accises sur les boissons.	RS fin décembre 2017 Atteint	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi de Finances 2018
Réaliser une étude du code des investissements.	RS fin septembre 2017 Atteint	Optimiser le potentiel fiscal	Rapport d'étude
Créer deux nouveaux Centres des Moyennes Entreprises à Abidjan et abaisser le seuil de couverture des CME.	RS fin juin 2017 Atteint	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Arrêté ministériel
Adopter par le Secrétariat d'État un plan d'actions visant à améliorer le suivi des marchandises en transit.	RS pour fin mars 2018	Améliorer le recouvrement des droits et frais de douanes	Plan d'actions
Adopter en Conseil des Ministres un plan d'action afin de rationaliser les exonérations fiscales.	RS fin juin 2018	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Plan d'actions
Adopter en Conseil des Ministres un Projet de Loi des Finances 2019 visant un accroissement du ratio recettes fiscales sur PIB d'au moins 0,4 point de pourcentage entre 2018 et 2019	Nouveau RS proposé pour fin octobre 2018.	Améliorer la collecte des impôts et taxes	Projet de Loi des Finances 2019.
Finaliser la mise à jour de la base de données des contribuables de la DGI sur la base de l'identifiant unique	Nouveau RS proposé pour fin mars 2019	Améliorer la qualité de la base de données.	Rapport de mise en œuvre.

¹ Voir ligne pour mémoire « Taxes sur produits pétroliers » au Tableau 1.

Tableau 2. Côte d'Ivoire : Repères structurels (RS) pour 2017-19 (suite et fin)			
Gestion de la dette publique			
Renforcer la base des données des entreprises publiques en y incluant le service de la dette de 12 entreprises	RS fin juin 2017 Atteint	Améliorer la gestion de la dette	Base de données de suivi des entreprises publiques
Produire avant la fin de chaque trimestre un tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette d'entreprises publiques du trimestre précédent suivant la progression de la disponibilité des informations.	RS continu à partir de fin juin 2017 Atteint pour fin décembre 2017	Renforcer le suivi du service de la dette des entreprises publiques	Le tableau récapitulatif de l'exécution du service de la dette
Entreprises publiques			
Remettre tous les six mois un rapport sur la situation financière d'Air Côte d'Ivoire.	RS continu à partir de Juin 2017. Atteint pour fin décembre 2017	Réduire les risques budgétaires	Rapport soumis au Ministre en charge du Budget et du Portefeuille de l'État
Finaliser le plan de restructuration de la dette de la SIR.	RS fin décembre 2017 Non atteint	Réduire les risques budgétaires	Accord de restructuration de la dette
Adopter en Conseil des Ministres un protocole de traitement visant à régler les dettes et créances croisées entre l'État et PETROCI.	RS fin décembre 2017 Atteint	Réduire les risques budgétaires	Protocole de traitement
Gestion des finances publiques			
Développer la base de données des PPP afin d'y recenser les principaux projets.	RS fin décembre 2017 Atteint	Réduire les risques budgétaires	Base de données
Secteur financier			
Procéder au paiement du solde de la contribution de l'État dans la recapitalisation de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE).	RS pour fin mars 2018	Renforcer le système bancaire et promouvoir l'inclusion financière	Rapport d'exécution du budget
Statistiques du secteur réel			
Commencer la publication régulière des comptes nationaux trimestriels.	RS pour fin décembre 2017 Atteint	Soutenir l'analyse macroéconomique et l'élaboration de politiques	Publication par l'Institut National de la Statistique